

**Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international**
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Lancement de l'appel à projets « Finances locales et Coopération décentralisée »

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et le réseau mondial Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) lancent **le premier appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans le domaine des finances locales**. Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives conjointes des collectivités territoriales françaises et étrangères qui auront pour objectif d'améliorer les capacités des collectivités locales en matière de gestion des Finances locales.

Face à l'ampleur des défis mondiaux, il s'avère ainsi stratégique de concentrer davantage d'initiatives de coopération décentralisée auprès de collectivités souhaitant faire évoluer leur modèle financier dans des domaines tels que la fiscalité locale – notamment les impôts fonciers - et l'autonomie fiscale, les transferts de l'Etat, le recours à la dette ou l'accès aux marchés financiers et de capitaux et les partenariats public-privé.

Pourquoi un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans le domaine des finances locales ?

Lorsqu'elles disposent des marges de manœuvre juridiques et financières pour agir, les collectivités territoriales sont les mieux à même de répondre aux besoins des populations et à la nécessaire transition écologique et énergétique des territoires. Les travaux menés par CGLU et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) dans le cadre de l'[Observatoire mondial des finances et de l'investissement des collectivités territoriales](#) (SNG WOFI) démontrent, depuis plusieurs années, que la décentralisation, en particulier **la décentralisation fiscale**, permet la délivrance d'une prestation de services publics plus efficace. Renforcer la capacité d'action des collectivités territoriales en agissant sur les finances locales des collectivités partenaires s'avère crucial pour répondre aux défis économiques et sociaux mondiaux.

L'urgence et l'intensification des défis mondiaux imposent un changement de paradigme et une mobilisation résolue de tous les acteurs du développement, en particulier des collectivités territoriales. Nous faisons toutefois face à un paradoxe : si les ODD constituent un cadre d'actions pertinent pour agir en faveur du développement, les systèmes de financement actuellement engagés à l'international ne mobilisent pas suffisamment les collectivités territoriales et leurs associations dans la mise en œuvre des agendas mondiaux.

Face à ce constat, les collectivités territoriales doivent être mieux accompagnées et soutenues pour être en mesure de tirer meilleur parti de leurs ressources et d'accéder à de nouvelles opportunités de financement et ainsi contribuer et accélérer la mise en œuvre des ODD et développer les services publics essentiels.

Quels objectifs et quels types de projets sont éligibles ?

Tout projet de coopération impliquant au moins une collectivité locale française et un partenaire étranger est éligible s'il permet de répondre à au moins un des objectifs figurant dans l'appel à projets :

1. Accompagner la collectivité partenaire dans la recherche de co-financements publics et privés ;
2. Accompagner la mobilisation et la diversification des ressources financières de la collectivité partenaire ;
3. Renforcer la gestion et les capacités techniques des administrations locales et des ressources humaines (formations, outils, méthodologies etc.) ;
4. Accompagner la collectivité partenaire dans le suivi et la gestion des dépenses

Exemples de projets

- Soutien pour des réponses aux appels à projets pour la mobilisation de financements ponctuels
- Identifier les options et les sources de financement externes accessibles aux collectivités territoriales
- Accompagnement et conseils pour le développement et la structuration d'un projet de service public
- Renforcer les ressources propres de la collectivité en créant de nouvelles recettes ou en optimisant l'existant
- Augmenter le rendement des recettes de fonctionnement des collectivités
- Soutenir à la mise en place d'observatoires locaux des finances locales
- Déployer des systèmes d'information et de mesure des flux d'investissement de la collectivité partenaire
- Améliorer la qualité et la gestion de la dépense publique locale
- Proposer un soutien à la planification et au suivi des dépenses

Comment ça marche ?

Le **dépôt des dossiers** sera effectué en ligne selon la procédure dématérialisée sur le portail de la coopération décentralisée, à l'adresse : www.cncd.fr. Chaque projet doit être déposé par la collectivité française, impliquer au moins une collectivité étrangère et répondre à au moins un des objectifs du cahier des charges. Les projets sont financés pour une **durée de deux ans** et pourront être reconduits à la demande des partenaires.

Financements des projets

Le MEAE apporte une **contribution financière allant de 30 à 70 % du budget total**, en fonction des pays concernés (30 % pour les pays membres de l'OCDE, 70 % pour les pays moins développés). A noter que les collectivités françaises et partenaires peuvent **valoriser les dépenses de personnel** (jusqu'à 30 % du budget pour la collectivité française, jusqu'à 100 % du projet pour la collectivité partenaire).

Calendrier

Date d'ouverture de la procédure de dépôt des dossiers	17/05/2023
Date de clôture de l'appel à projets	31/10/2023
Comité de sélection	10/11/2023
Date limite envisagée d'envoi des notifications aux CTF	25/11/2023

Contacts

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- **Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères – Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)** secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr - Tél : 01 43 17 62 64
- **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** - Kader Makhoulouf k.makhlouf@uclg.org ; Paloma Labbé p.labbe@uclg.org